

17 Avril 2018

AVIS Pour affichage et diffusion

EXAMEN VISANT A L'ATTRIBUTION D'UNE
CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE
DANS LE SECTEUR DISCIPLINAIRE LANGUES ET CULTURES
DE L'ANTIQUITE
AUX PERSONNELS ENSEIGNANTS
DU SECOND DEGRE ET AUX MAITRES CONTRACTUELS DES
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES SOUS CONTRAT
RELEVANT DU MINISTRE CHARGE DE L'EDUCATION

Un examen visant à l'attribution d'une certification complémentaire est ouvert pour la session 2018 dans le secteur disciplinaire suivant :

Langues et cultures de l'antiquité, options grec, latin.

Ce nouveau secteur disciplinaire s'adresse aux enseignants du second degré et aux maîtres contractuels des établissements d'enseignement privé sous contrat relevant du ministre chargé de l'éducation.

TEXTES DE REFERENCE

Note de service n°2018-041 du 19 mars 2018
(publiée au B.O n°12 du 22 mars 2018),
complétant la note de service n°2004-175 du
19 octobre 2004 (publiée au B.O n°39 du 28 octobre 2004).

NATURE DES EPREUVES

L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

*L'inscription des candidats à l'une des options n'est pas exclusive d'une autre candidature à l'autre option lors d'une autre session de l'examen
Voire au titre de la même session. Dans cette seconde situation, le candidat sera autorisé à remettre au jury un unique rapport pouvant être porté à 8 pages maximum et l'exposé du candidat de 10 mn, sera suivi de deux entretiens successifs de vingt mn portant sur chacune des options et jugés indépendamment l'un de l'autre.*

PROCEDURE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN

LE REGISTRE DES INSCRIPTIONS SERA OUVERT
DU LUNDI 23 AVRIL 2018 AU VENDREDI 25 MAI 2018 A 16H00.

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site du
vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie
(rubrique examens et concours)

www.ac-noumea.nc



2/3

Le dossier d'inscription dument complété et signé par le candidat devra être :

- **Soit expédié par la voie postale (le cachet de la poste fera foi)**
- **Soit déposé au vice-rectorat**

A l'adresse suivante :

Vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie
Division des examens et concours et de la formation
1 avenue des frères Carcopino
BP G4
98848 NOUMEA CEDEX

DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER D'INSCRIPTION SELON LA SITUATION PROFESSIONNELLE DU CANDIDAT :

- copie d'une pièce d'identité en cours de validité.
- Copie de l'arrêté de titularisation pour les enseignants titulaires.
- Copie de l'arrêté de nomination pour les enseignants stagiaires.
- Copie du contrat provisoire en qualité de maître contractuel.
- Copie du contrat définitif en qualité de maître contractuel
- Le candidat remettra également un rapport dactylographié (voir précisions ci-dessous).

LE RAPPORT :

a) Contenu du rapport

A l'appui de sa candidature, le candidat devra remettre un rapport d'au plus cinq pages au maximum (pouvant être porté à huit pages si le candidat présente les deux options grec et latin lors de la même session), dactylographiées, précisant, d'une part, les titres et les diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en relation avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de la formation professionnelle à l'IUFM et, présentant, d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, des travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative.



3/3

b) Présentation du rapport

Le rapport, non soumis à la notation, doit être établi **en trois exemplaires**, datés et signés. Le candidat rapportera sur la couverture de son rapport, ses noms (nom de jeune fille pour les candidates mariées, suivi du nom d'épouse) et prénom(s). Les pages devront être numérotées et reliées ou agrafées. Dans tous les cas, chaque candidat devra conserver un exemplaire de ce même rapport **dont il se munira obligatoirement lors de l'épreuve.**

CALENDRIER PREVISIONNEL DES EPREUVES

Le calendrier des entretiens sera communiqué aux candidats sur leur convocation individuelle.

Seul le dossier complet constitue l'inscription.

Vous veillerez à ce que l'ensemble des personnels placés sous votre autorité ait connaissance des conditions d'accès, des modalités d'inscription précisées ci-dessus.

Je vous demande, d'accorder la plus large diffusion à cette note d'information.

Le chef de la Division des Examens et Concours
et de la Formation

Julien E RAY